

Sion : une grand-maman au Conseil général

Autor(en): **Preux, Françoise de / Buclin-Favre, Edmée**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **27 (1997)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-827292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VS

Sion: une grand-maman au Conseil général



Les Sédunois ont élu
Edmée Buclin-Favre
au Conseil général

Edmée Buclin-Favre, grand-mère de quatre petits-enfants, vice-présidente du Parlement valaisan des anciens, a présidé, au début de l'année, la séance constitutive du législatif sédunois.

«**D**urant mon mandat, déclare-t-elle, je serai attentive à présenter les besoins, les désirs et les souhaits des aînés et des femmes qui, comme les jeunes, sont trop peu représentés dans les fonctions politiques.»

Car Edmée Buclin-Favre est aussi présidente de la Commission cantonale pour les questions d'égalité. Elle a souvent dénoncé les discriminations dans la formation, la politique ou l'administration. Elle ne craint pas de tenir tête au Conseil d'Etat. Ouvrière de la première heure, dès son retour en Valais, au début des années soixante, elle milite dans l'Association pour le suffrage fémi-

nin, où elle juge important que l'on travaille «non contre, mais avec les hommes, car la décision dépendait de leur vote. On allait de ville en village, organisant des rencontres contradictoires fort animées!» On l'imagine...

Membre du Parti démocrate-chrétien qui correspond à ses idées, Edmée Buclin-Favre siège au comité directeur cantonal, puis Suisse, et sera longtemps membre de la commission pour la famille. Nommée dans la commission d'experts pour la révision totale de la constitution fédérale (présidée par Kurt Furgler), elle y a fait «un travail passionnant, avec des gens de qualité».

Aider les autres

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Fribourg, cette mère de trois fils se consacre à sa famille et se met bénévolement au service des causes qui lui tiennent à cœur. Elle cite entre autres: «Oui à la vie», la merveilleuse expérience du Synode de l'Eglise catholique où fut redéfini le rôle des laïcs dans l'Eglise

et sa vice-présidence à l'Association suisse des organisations d'aide-familiale. Et, dernier en date, son rôle dans le Parlement des Anciens, un forum «où ils s'expriment afin qu'on les écoute et les prenne en considération, au lieu de les marginaliser».

Edmée Buclin-Favre en est persuadée: «Comme les autres classes d'âge de la population, nous avons un rôle à jouer dans la société. Nous pouvons aider les autres.»

En 1994, lors de la première session du Parlement des Anciens, une résolution fut votée pour une meilleure représentation des aînés dans les commissions et les conseils, ainsi que l'abrogation de la limite d'âge de 70 ans pour y siéger. Le Conseil d'Etat a fait un premier pas dans ce sens. Il va prochainement mettre en place un Conseil de l'action sociale, dont un membre sera désigné par le Parlement des Anciens. Une commission cantonale de la vieillesse sera également créée et s'efforcera de déléguer des représentants des aînés dans les groupes régionaux de la santé. Une autre résolution demandant que les personnes ayant droit aux prestations complémentaires en soient systématiquement informées par les autorités fiscales est en bonne voie de réalisation.

Un fait marquant de la deuxième session du Parlement des Anciens, tenue en 1996, fut l'adoption de la Charte des Aînés. Ce document, qui pourrait être adopté sur le plan national rappelle leurs droits et obligations. Il demande la réalisation de trois postulats: la garantie des droits fondamentaux et libertés individuelles des personnes âgées, la possibilité de leur participation active à la vie publique et à la solution des problèmes qui les concernent, une protection sociale efficace et adéquate. L'auteur en est Edmée Buclin-Favre. Evidemment.

Françoise de Preux